

# INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€  
ou à des poursuites judiciaires.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :

**0 825 309 310** (0,15€/min, tabac info service)

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application  
de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.